



Institut Saint-Dominique a.s.b.l.
Section Fondamentale / Section Primaire
Rue Caporal Claes, 38 – 40 1030 Bruxelles
Tel. : 02/ 240 16 10 fax . : 02/ 240 16 14

Règlement des études

RAISON D'ÊTRE

L'équipe éducative et enseignante de l'**Institut Saint Dominique** souhaite assurer à ses élèves une formation solide de qualité.

Nous vous présentons les aspects légaux et les sensibilités qui nous tiennent à cœur pour réussir notre mission.

ORGANISATION DE L'ECOLE EN CYCLES

Toutes les écoles fondamentales de la Communauté française sont organisées en quatre cycles :

- 1er cycle : 3 ans - 4 ans : M1/M2
- 2ème cycle : 5 ans - 8 ans : M3/P1/P2
- 3ème cycle : 8 ans - 10 ans : P3/P4
- 4ème cycle : 10 ans - 12 ans : P5/P6

L'objectif de l'organisation en cycles est de conduire chaque élève au développement optimal de ses potentialités et d'assurer à tous les élèves la maîtrise des compétences essentielles déterminées par les socles de compétences fixés par décret par la Fédération Wallonie Bruxelles

Les cycles demandent aussi, pour favoriser le développement des compétences, des pratiques pédagogiques quotidiennes:

- La continuité des apprentissages en travaillant les compétences d'une manière récurrente et avec une complexité croissante. Nous parlons davantage en termes de « compétences » qu'en termes de « matières ». La réalisation et la présentation de travail en fin de cycle et d'étude (pour le cycle 10-12) sont également deux étapes importantes dans la formation de votre enfant.
- la différenciation des apprentissages en travaillant les méthodes et les stratégies afin que chacun puisse en tirer le meilleur parti, en permettant aux élèves de travailler de diverses manières : travail individuel, travail par groupes, ateliers, tutorat, remédiation..., en adaptant les renforcements, les appréciations, les commentaires aux personnalités différentes.

Dans les cycles, la prise en charge des élèves est collective, ce qui implique le partage des tâches et des responsabilités et rend donc la concertation indispensable entre tous les partenaires.

MANIERE D'APPRENDRE

L'équipe enseignante a pour mission d'amener tous les enfants à s'appropriier des savoirs et à acquérir des compétences autour de trois axes (voir également le projet pédagogique) :

- la pédagogie de la construction du savoir ;
- la pédagogie différenciée ;
- la pédagogie du projet.

EVALUATION

Elle est un outil au service des élèves et des professeurs.
Trois bulletins sont prévus au cours d'une année scolaire primaire.
(Voir également le projet pédagogique).

EDUCATION CORPORELLE

Les cours de gymnastique, sport et natation sont obligatoires.
Une dispense n'est accordée que pour des motifs médicaux, sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit des parents.

COURS DE NEERLANDAIS

Conformément à la législation en vigueur, les enfants suivent le cours de langue néerlandaise à raison de 3 périodes de 50 minutes au cycle 3 et 5 périodes au cycle 4.

EVEIL RELIGIEUX

Tous les enfants suivent à raison de 2 périodes par semaine le cours d'éveil religieux. De plus, les enfants vivent, au cours de l'année, différents moments forts en lien avec les moments importants de la liturgie.

TRAVAUX A DOMICILE

En ce qui concerne les travaux à domicile, les objectifs visés sont de 2 ordres (décret « Missions », 1997, article 78):

a) Pour les **stratégies/aspects organisationnels**, les enfants se construisent progressivement. Il apparaît que deux volets importants existent :

- les gestes ou actes mentaux: ils pourraient être appliqués à des situations de la vie familiale
- l'organisation personnelle et scolaire : elle fait partie intégrante de la vie quotidienne des enfants et peut aussi être travaillée à la maison.

b) Les attitudes que nous développons à l'école (autonomie, évaluation, responsabilité) « doivent » trouver un prolongement naturel dans le vécu non-scolaire des enfants dont nous avons la charge.

Les membres de l'équipe ont réfléchi en termes de lien social entre l'école et les parents. Dans la réflexion, il nous apparaît également que le journal de classe est un document important faisant un lien entre l'école et la famille.

En 5-8, les enfants de M3 ramènent le classeur à la maison tous les vendredis. Les enfants de P1 et P2 n'ont aucun travail à domicile du lundi au jeudi. Le vendredi, les enfants reçoivent une mission à réaliser le week-end via un journal de classe en construction.

En 8-10, les enseignants visent 2 objectifs : prolonger le rôle d'élève à la maison (gestion du MEMO, recherche de documentations ...) et réflexe d'ouvrir son cartable (en incluant les cours d'éveil). De plus, le cycle a décidé de mettre une priorité sur la lecture et d'en faire le lien (20 min. /jour) avec la maison

En 10-12, les enseignants visent plusieurs objectifs, à savoir ceux déjà vécus dans les cycles précédents mais également l'acquisition d'habitudes organisationnelles (ouvrir son journal de classe à la maison, planifier son travail). Cet axe prend une grande place dans le lien à développer avec la famille, ceci dans le cadre de la construction de l'autonomie et de la responsabilisation. Les

professeurs d'éveil religieux et de néerlandais proposent également un travail de mémorisation aux enfants, en fonction des évaluations. Un temps de préparation et d'étude est prévu en classe par les professeurs.

OUTILS REFERENTIELS

Dans chaque cycle, les enfants élaborent un ou plusieurs cahier(s) de synthèses qu'ils utilisent comme référentiels.

CLASSE D'ADAPTATION

En collaboration avec le titulaire de classe, un professeur par niveau accompagne les enfants en difficulté d'apprentissage pour leur apporter le soutien nécessaire. La remédiation se fait individuellement ou en groupe.

CLASSES DE DEPAYSEMENT

Les classes extérieures font intégralement partie du programme d'études. Elles constituent des outils pédagogiques permettant aux enfants d'atteindre plus d'autonomie et de prise en charge de soi.

Le seul fait d'inscrire votre enfant dans l'école implique que vous acceptez sa participation aux classes de dépaysement.

Destinations :

Cycle 5 - 8: Classes de découvertes

Cycle 8 - 10 Classes vertes / sportives (1an / 2)

Cycle 10 – 12 Classes de neige (1 an sur 2)

Seules des raisons de santé couvertes par un certificat médical ou des considérations philosophiques notifiées par lettre à la direction peuvent en exempter votre enfant.

Veuillez dans ce cas nous en faire part par écrit et au plus tôt.

Dans pareil cas, l'enfant sera néanmoins tenu d'être présent à l'école (obligation de fréquentation scolaire). Il suivra les cours dispensés dans une autre classe.

En aucun cas, une raison financière ne peut être un motif empêchant votre enfant de participer aux classes de dépaysement. Veuillez dans ce cas prendre contact avec la direction qui diligentera le dossier en toute discrétion.

CONTACTS AVEC LES PARENTS

Les parents sont reçus sur rendez-vous. Ils respectent le déroulement des leçons et des études en évitant d'interrompre les cours.

En primaire, au moins trois rencontres individuelles sont prévues avec les parents et sur base du bulletin.

En maternelle, au moins deux rencontres sont prévues chaque année.

Votre présence est vivement souhaitée.

Pour des cas précis, les parents prennent rendez-vous avec le titulaire via le journal de classe.

C.E.B.

C'est le Certificat d'Etudes de Base communément appelé « diplôme primaire ». Tous les élèves de 6ème année primaire participent à l'épreuve externe organisée par la Fédération W-Bxl pour l'ensemble des écoles de tous les réseaux.

Toutes les formalités administratives en lien avec cette épreuve sont prises en charge par l'école.

Le C.E.B. sera automatiquement délivré à tout élève inscrit en 6ème primaire qui aura réussi l'épreuve externe commune.

Un jury constitué au sein de l'établissement scolaire, comprenant les titulaires du cycle 10-12 ainsi que de tous les maîtres spéciaux de ce cycle, peut, éventuellement, accorder le C.E.B. à un élève inscrit en 6ème qui aurait échoué à l'épreuve externe, pour autant qu'au vu de son travail des deux dernières années scolaires (dont le travail de fin d'étude est un élément important), on puisse établir qu'il maîtrise les socles de compétences définis par la loi.

ANNEE COMPLEMENTAIRE AU SEIN D'UN CYCLE

Le conseil de cycle, composé de la direction, des titulaires, des maîtres spéciaux et d'adaptation, traite de la situation de chaque enfant, statue sur le passage à l'étape suivante ou sur la nécessité de bénéficier d'une année complémentaire adaptée.

AVANCEE SCOLAIRE

C'est une pratique rare voire exceptionnelle.

De fortes présomptions et certitudes doivent solidement étayer votre argumentation et votre motivation. Dans ce cas, les avis et les conseils du titulaire, de la psychologue du centre P.M.S. et de la direction sont de bon aloi. Ils privilégient un aspect trop souvent négligé par les parents : le développement socio-affectif de l'enfant dans les années futures.

DECRET « ECOLE DE LA REUSSITE » (14 mars 1995)

Ce décret relatif à la promotion de l'école de la réussite fixe les droits et les obligations des écoles et des Pouvoirs Organisateurs.

Il impose que soit mis en place un dispositif permettant à chaque enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

DECRET « MISSIONS DE L'ECOLE » (17 juillet 1997)

Dans son article 6, il prévoit que l'école doit remplir 4 missions :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves les chances égales d'émancipation sociale.

PROGRAMME

Le Pouvoir Organisateur a souscrit au programme de l'enseignement catholique.